



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

« Mon club du mercredi » propose un accueil bilingue français/anglais pour les enfants de 4 à 11 ans (3 à 11 ans pour les enfants inscrits à My School), tous les mercredis hors vacances scolaires, à Toulouse, dans le cadre champêtre de l'école bilingue Mon Ecole My School 31, située 20 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse (Accès Métro Balma-Gramont).

Nous vous garantissons de petits effectifs, un encadrement bilingue, un jardin verdoyant de 10 000 mètres carrés et des activités variées dans une ambiance joyeuse et familiale.

Les enfants extérieurs à Mon Ecole My School 31 sont les bienvenus.

État civil de l'enfant et sa famille

Nom & prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Langue maternelle :

Nom & prénom du parent/responsable légal :

Adresse :

Téléphone fixe :

Portable :

Adresse mail :

Informations compl.:

(Allergies, traitement médical, sieste, remarque éventuelles, ...)

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant à Mon club du mercredi

Nom & prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Lien de parenté :



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

Personne à prévenir en cas d'urgence

La personne à prévenir, si nous ne sommes pas joignables, est :

Nom & prénom

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Nous soussignés, autorisons par la présente Mon École My School à entamer les démarches d'urgence et à faire hospitaliser à mes frais mon enfant en cas de besoin.

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--

Autorisation de filmer, photographier, et diffuser l'image

M. Mme.
(Nom et Prénom du père ou du responsable légal) (Nom et Prénom de la mère ou du responsable légal)

autorise(nt) n'autorise(nt) pas

Mon École My School, sans contrepartie de quelque nature que ce soit :

- à photographier, à filmer et à enregistrer mon enfant au sein de l'établissement du club du mercredi de My School, au cours des activités du club;
- à diffuser l'image, le film, et l'enregistrement sonore de mon enfant sur le site internet et le compte Facebook de Mon École My School ;
- à utiliser l'image de mon enfant aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire, ainsi que dans les prospectus et les publications imprimés de Mon École My School;
- à diffuser les créations de formes originales (dessins, écrits et toutes sortes de réalisations) de mon enfant créées dans l'enceinte du club.

Signature des parents ou responsables légaux :

--	--



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

Horaires

Tous les mercredis hors vacances scolaires de 08h00 à 18h00.

Activités

Ateliers en français et en anglais : cuisine, jeux de société, bricolages, jeux sportifs, bingo, histoires, chants, ...

Cours d'anglais, 1 heure le matin et 1 heure l'après-midi, inclus dans le prix.

Affaires à apporter

Petit sac à dos avec :

- soit lunettes de soleil - casquette ou chapeau - crème solaire
- soit écharpe - bonnet - gants – bottes,
- gourde ou bouteille d'eau,
- change complet pour les 3/4 ans,
- éventuellement goûter pour l'après-midi.

Pensez à marquer les affaires aux nom et prénom de l'enfant. L'école ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte d'effets personnels.

Tarifs en €

Pour les enfants inscrits à Mon École My School

	Forfait Annuel	Participation occasionnelle
	Enfant seul	Prix / mercredi / enfant
Matin 8h – 12h	460€	22€
Matin + repas 8h – 13h	640€	29€
Après-midi 13h – 18h	510€	26€
Après-midi + repas 12h – 18h	710€	32€
Journée + repas 8h – 18h	930€	42€
Réduction annuelle Fratrie	90€	N/A

Cours d'anglais et goûter inclus.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

Pour les enfants NON inscrits à Mon École My School

	Forfait Annuel	Participation occasionnelle
	Enfant seul	Prix / mercredi / enfant
Matin 8h – 12h	520€	24€
Matin + repas 8h – 13h	730€	31€
Après-midi 13h – 18h	610€	28€
Après-midi + repas 12h – 18h	820€	35€
Journée + repas 8h – 18h	990€	46€
Réduction annuelle Fratrie	60€	N/A

Cours d'anglais et goûter inclus.

Votre enfant participe toute l'année au Club du mercredi : vous bénéficiez du prix « Forfait annuel ». La facturation est effectuée mensuellement. Le montant est lissé sur les 10 mois de scolarité, quel que soit le nombre de mercredis dans le mois. En cas d'absence de votre enfant, le montant ne sera pas déduit de votre facture.

Votre enfant participe occasionnellement au Club du mercredi : c'est le prix « Participation occasionnelle » qui est appliqué. Cette somme est payable à chaque mercredi effectué.

Merci de cocher la formule que vous choisissez :

- Forfait annuelle
- Participan occasionnelle.

Pièces à fournir

Au moment de l'inscription

Pour tous

No	Documents Pour tous	Checklist pour les parents	Checklist réservée à l'administration de l'école
1.	Le dossier d'inscription signé des responsables légaux.	<input type="checkbox"/>	
2.	Le règlement 2019-2020 daté, paraphé et signé.	<input type="checkbox"/>	



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

Pour les « Forfaits annuels »

No	Documents Pour les « Forfaits annuels »	Checklist pour les parents	Checklist réservée à l'administra- -tion de l'école
1.	Trois chèques de caution correspondant à trois mois de Club, qui vous seront restitués fin juin : <ul style="list-style-type: none">• dans leur intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement ou moins de 3 retards au-delà de 18h00 dans l'année scolaire,• ou diminués du montant des incidents de paiement,• ou encaissés en cours d'année dès le 3ème retard au-delà de 18h00 dans l'année scolaire,• ou encaissés en cas de départ en cours d'année ou en cas d'exclusion de l'enfant sur décision du Bureau de l'association Mon Ecole My School 31 dans les conditions énoncées au chapitre VII et VIII. Un RIB pour le prélèvement ou, si vous payez par chèque, les 10 chèques du montant du Club, qui vous seront restitués intégralement en cas de désistement au plus tard le 30 juin, ou partiellement en cas de départ en cours d'année scolaire selon les modalités indiquées dans le règlement annexé au dossier d'inscription « Chapitre VIII Administratif et financier, paragraphe <i>Départ en cours d'année</i> ».	<input type="checkbox"/>	
2.	Un RIB pour le prélèvement ou, si vous payez par chèque, les 10 chèques du montant du Club, qui vous seront restitués intégralement en cas de désistement au plus tard le 30 juin, ou partiellement en cas de départ en cours d'année scolaire selon les modalités indiquées dans le règlement annexé au dossier d'inscription « Chapitre VIII Administratif et financier , paragraphe <i>Départ en cours d'année</i> ».	<input type="checkbox"/>	

Le premier jour du club pour tous

No	Documents	Checklist pour les parents	Checklist réservée à l'administra- -tion de l'école
1.	Le certificat d'assurance scolaire.	<input type="checkbox"/>	
2.	Une photocopie du livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant	<input type="checkbox"/>	
3.	Une photocopie du carnet de vaccinations ou un document attestant que l'enfant a reçu toutes les vaccinations obligatoires	<input type="checkbox"/>	



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

	ou un certificat de contre-indication médicale		
4.	Une photocopie de la pièce d'identité de la personne habilitée à venir chercher l'enfant, en dehors des deux parents	<input type="checkbox"/>	
5.	Un certificat médical en cas d'allergie alimentaire nécessitant que les parents fournissent une lunch box pour le repas.	<input type="checkbox"/>	

Signature

Nom, prénom et signature des responsables légaux de l'enfant, précédé de la mention « *Lu et approuvé les 6 pages du dossier d'inscription* ».

--	--



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

Règlement Intérieur Club du mercredi

Etant donné notre statut associatif à but non lucratif, le fonctionnement financier de l'association est uniquement assuré par les participations financières versées par les familles : location et entretien des locaux, salaires du personnel, investissement en matériel, etc. L'association ne reçoit aucune subvention.

Principes de base

Le Club du Mercredi de Mon Ecole My School 31 accueille les enfants de 4 à 11 ans (3 à 11 ans pour les enfants inscrits à My School) dans une ambiance bilingue et familiale.

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque famille d'élève lors de l'envoi par mail ou de la remise en mains propres aux parents du dossier d'inscription.

Procéder à une inscription vaut pour lui-même comme pour sa famille l'adhésion aux dispositions du présent règlement ainsi qu'aux codes de vie, et engagement de s'y conformer pleinement. Cela se traduit par les signatures du présent texte par les représentants légaux de l'enfant.

L'inscription en « Forfait annuel » est valable pour une année scolaire, sauf manquement au règlement.

Le présent règlement est révisable tous les ans, ou en cours d'année si nécessaire, par le Bureau de Mon Ecole My School 31.

I. Horaires

Les horaires du Club doivent être respectés par tous :

Arrivée

L'accueil commence à 8h00 chaque matin.

L'arrivée des enfants avant 8h00 est sous la responsabilité des parents.

Sortie

La sortie de tous les enfants se fait à 18h00 au plus tard. Lors du départ de l'enfant quel que soit son âge, veuillez impérativement prévenir un adulte de l'école.

Lors de la sortie, l'enfant est repris par un de ses parents. Merci de prévenir Le Club au cas où d'autres personnes que les parents viendraient chercher votre enfant. Une pièce d'identité est exigée.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

Retards

Quand vous ne pouvez pas être à l'heure le soir, n'oubliez pas de nous prévenir en nous envoyant un texto au 06 18 20 66 41.

Ceci doit rester exceptionnel. Au 3ème retard dans l'année scolaire, l'association Mon Ecole My School 31 encaissera les chèques de caution correspondant à 3 mois de Club et le Bureau statuera sur l'exclusion de l'enfant du Club.

Vacances scolaires

Calendrier officiel.

II. Absence

L'absence d'un enfant doit être signalée dès que possible, en laissant un message ou un texto sur le répondeur (06 18 20 66 41).

III. Santé

Maladie

Si votre enfant est souffrant, nous vous remercions de le garder à la maison. S'il a une médication, prévoir avec votre médecin l'administration de celle-ci par vos soins, uniquement le matin et le soir.

Le personnel du Club n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants (sauf signature de décharge).

En cas de maladie contagieuse, merci de garder votre enfant à la maison et d'avertir le Club. Nous vous demanderons de présenter un certificat médical de réadmission au retour de l'enfant.

Traitements Médicaux

Si un traitement médical doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence au Club, merci de signer un protocole d'administration et d'apporter l'ordonnance du traitement marqué au nom de l'enfant. Fournir uniquement la dose de traitement qui doit être administrée, et non la boîte. Le traitement sera conservé à l'école dans une pharmacie fermée à clé.

Urgences

En cas d'accident, nous ferons appel aux Pompiers ou au Samu, et les parents seront appelés immédiatement.

IV. Cantine et accès cuisine

- L'accès à la cuisine est strictement réservé au personnel du Club, aux personnes habilitées et au service de restauration scolaire.
- Les repas maison autorisés pour raison médicale, et sur présentation d'un certificat



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

médical, doivent être conservés dans un sac isotherme prévu à cet effet.

- Aucun aliment périssable (lait, œufs, ...) ne doit être introduit dans l'école. Seules sont autorisées les briques de lait individuelles longue conservation et petit format.
- Un goûter composé de fruits et pain Bio est proposé aux enfants vers 10h30.

V. Divers

- Communication avec le Club en cours de journée : Envoyer de préférence, et selon la gravité, un texto au 06 18 20 66 41, ou un mail à info@monecolebilingue.com.
- Pour nous permettre de mieux accompagner votre enfant, nous vous remercions de nous prévenir de tous changements familiaux (déménagement, naissance, ...) et de tout événement susceptible d'affecter son bien-être.
- Il est interdit d'apporter de l'argent de poche, des objets de valeur ou des objets dangereux. L'école se décharge de toutes responsabilités.
- En raison des dangers liés aux allergies, les enfants ne doivent apporter ni bonbons ni chewing-gum au Club du Mercredi.
- Les doudous et sucettes ne sont autorisés que pour la sieste.
- Tous les vêtements susceptibles d'être enlevés pendant la journée de classe doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant. En cas de perte, aucune réclamation ne pourra être faite à Mon Ecole My School.
- Merci de ne pas pénétrer dans l'enclos des animaux, ni d'y autoriser votre enfant.
- Le parking n'est pas une aire de jeu, les enfants sont sous la responsabilité des parents.
- Merci de faciliter l'accès des véhicules et de rouler à 10km/h.

VI. Discipline

Chacun est responsable de ses affaires et de son matériel. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation. Les vêtements trouvés seront déposés dans les caisses prévues à cet effet ; en fin d'année, les vêtements non réclamés seront donnés à des œuvres caritatives.

Les enfants s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition (meublier, livres de bibliothèque, jeux). Toute dégradation entraînera un dédommagement par les familles.

Chacun, adulte ou enfant, se doit de respecter toutes les personnes à tout moment de la journée, y compris aux abords du Club (parking, jardin non clôturé, etc).

En cas de problèmes entre les enfants, c'est aux adultes du Club qu'il appartient de régler le problème. En aucun cas, les parents ne doivent intervenir directement auprès des enfants qui ne sont pas les leurs.



VII. Non-respect du règlement

Les membres du Bureau et la Directrice ont tous pouvoirs pour faire respecter le présent règlement.

Le Club veille au respect des règles et principes fondamentaux, tels que :

- Les principes de laïcité, de neutralité politique, commerciale, idéologique et religieuse ;
- Le principe de non-discrimination religieuse dans la participation des parents à la vie de l'école ;
- Le devoir de tolérance et de respect d'autrui ;
- La garantie de protection contre toute agression physique et morale et le devoir qui en découle pour chacun de ne pas user de violence, sous quelque forme que ce soit, et d'en réprover l'usage ;
- La nécessité d'engager immédiatement le dialogue en cas de difficulté ou de conflit.

A cet égard sont interdites :

- Toute forme de discrimination qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie ou de sexisme,
- Toute forme de harcèlement discriminatoire portant atteinte à la dignité de la personne, tout propos injurieux ou diffamatoire.

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant et au respect dû à leurs camarades et aux familles.

Dans le même esprit, les éducateurs et toute personne intervenant dans l'école s'interdisent comportements, gestes ou paroles, qui traduiraient de leur part indifférence, humiliation ou mépris à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Tout comportement violent ou harcèlement verbal ou physique, que ce soit de la part des enfants ou d'un membre de leur famille, conduira à un entretien entre les parents et les membres du Bureau ainsi que la Directrice, puis éventuellement à un avertissement ou une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant ou de la famille, qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Les éventuelles sanctions seront prononcées par le Bureau de l'association Mon Ecole My School 31, notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception, et ne donneront droit à aucune réduction tarifaire ; le chèque de caution correspondant à 2 mois de présence sera encaissé par l'association Mon Ecole My School 31.

Outre le non-respect du règlement, les motifs d'avertissement ou d'exclusion d'un enfant et/ou d'une famille pourront être :

- Détérioration volontaire du matériel ou des locaux,
- Comportement dangereux,



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

- Propos désobligeants, insultes, provocations ou violences verbales ou physiques, envers le personnel de l'école, les élèves ou les autres parents.

Les membres du Bureau et la Directrice se réservent le droit de refuser l'inscription ou la réinscription :

- à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au règlement
- à toute personne n'entrant pas dans le cadre des compétences du Club
- en cas de différend important avec la famille.

VIII. Administratif et financier

Pour tous les enfants

Inscription

Toute nouvelle inscription fera l'objet d'une période d'observation de l'enfant au sein du Club, au terme de laquelle l'inscription définitive sera prononcée. Cette période d'observation, d'une durée de deux semaines, pourra amener la directrice à décider d'une adaptation du temps de présence de l'enfant au Club, qui ne donnera droit à aucune réduction des frais de scolarité, ou au refus d'inscription.

Mon Ecole My School se réserve le droit de refuser l'inscription d'un élève.

Pour les enfants en « forfait annuel »

Inscription

- L'inscription s'effectue pour une année scolaire entière.
- Le mois d'arrivée est dû dans sa totalité.

Frais mensuels et retards de paiement

- Les frais mensuels sont à régler par prélèvement bancaire. Les frais de rejet de prélèvement sont à la charge des parents. Ils seront imputés sur la facture mensuelle. Pour tout retard de paiement, merci de prendre contact avec la trésorière. En l'absence de contact, chaque retard fera l'objet d'une pénalité forfaitaire de 10€.
- Dans des cas exceptionnels, les frais mensuels peuvent être réglés par chèque. Nous vous demandons alors de nous remettre les 10 chèques du montant mensuel (il vous sera communiqué individuellement) avec le dossier d'inscription de votre enfant, qui seront débités mois par mois. A défaut, l'inscription ne sera pas validée.
- Dans tous les cas (paiement par prélèvement et paiement par chèques), merci de nous fournir trois chèques de caution d'un montant équivalent à un mois de présence chacun, qui vous seront restitués fin juin dans leur intégralité s'il n'y a eu aucun incident de paiement, ou diminués du montant des incidents de paiement et/ou des frais consécutifs à un départ en cours d'année ou à une exclusion, ou encaissés par l'association Mon Ecole My School si il y a eu plus de 2 retards après 18h00 dans l'année scolaire.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

- Les périodes d'absence n'entraînent pas de réduction, quels que soient le motif ou la durée.

Départ en cours d'année :

Le fonctionnement financier de Mon Ecole My School 31, association Loi 1901 à but non lucratif, est uniquement assuré par les scolarités versées par les familles : location et entretien des locaux, salaires du personnel, investissement en matériel, etc. L'association ne reçoit aucune subvention.

- **Pour tout départ en cours d'année**, délai de préavis : 3 mois. La lettre de préavis est à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : My School, 20 rue Théron de Montaugé, 31200 Toulouse. La date de 1ère présentation servira de date de début du préavis. Le paiement des 3 mois de préavis est dû, quels que soient la date et les motifs du départ.
- **Si le départ n'est pas justifié par une maladie, cause légitime et grave**, justifiant un arrêt de participation pour cause de soins et dûment attesté par un certificat médical du spécialiste traitant ou de l'hôpital, indiquant la nécessité d'interrompre la participation de l'enfant pour cause de soins médicaux, les parents seront redevables d'une indemnité fixée par une clause pénale à 3 mois de frais de Club, correspondant aux chèques de caution fournis à l'occasion de l'inscription. A partir du mois de mai, il sera fait un prorata en fonction du temps de Club restant. Les chèques de caution seront encaissés pour les mois du préavis non effectués par l'élève, selon les modalités prévues dans la section suivante [« Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution »](#), quelle que soit la date de départ.
- **Si le départ anticipé relève de la cause légitime et grave d'un arrêt de participation lié à la nécessité de soins pour maladie**, et dûment justifié par un certificat médical du spécialiste traitant ou de l'hôpital, indiquant la nécessité d'interrompre la participation de l'enfant pour cause de soins médicaux, les parents seront redevables d'une indemnité fixée par une clause pénale à 1 mois de frais de Club. Le chèque de caution correspondant sera encaissé pour le mois du préavis non effectué par l'élève, selon les modalités prévues dans la section suivante [« Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution »](#), quelle que soit la date de départ.
- **Exclusion d'un élève du Club sur décision du Bureau** de l'association Mon Ecole My School (cf: Conditions énoncées au [paragraphe VII](#)). Les 3 chèques de caution seront encaissés selon les modalités prévues dans la section suivante [« Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution »](#). A partir du mois de mai, il sera fait un prorata en fonction du temps de Club restant.

Conditions et modalités d'encaissement et de restitution des chèques de caution

- Les chèques de caution seront restitués fin juin dans leur intégralité s'il n'y a pas eu d'incident de paiement, de départ anticipé, d'exclusion, ou moins de 3 retards au-delà de 18h00 dans l'année scolaire.



MON ÉCOLE MY SCHOOL 31

+33 6 18 20 66 41 ✉ info@monecolebilingue.com

Dossier d'inscription 2019/2020 Club du Mercredi

- En cas d'incident de paiement, les chèques de caution seront restitués fin juin, diminués du montant des incidents de paiement qui n'auraient pas été régularisés en cours d'année
- Les chèques de caution seront encaissés en cours d'année dès le 3ème retard au-delà de 18h00.

En cas de départ anticipé en cours d'année ou d'exclusion de l'enfant, l'encaissement des chèques de caution se fera selon les modalités précisées ci-dessous :

- Débit du 1er chèque à réception de la lettre recommandée
- Débit du 2ème chèque 2 semaines après
- Débit du 3ème chèque 2 semaines après l'encaissement du 2ème chèque.

Si nécessaire, vous pourrez contacter la comptable de l'école pour adapter ce calendrier d'encaissement.

- Dans le cas du motif légitime et grave de départ anticipé pour maladie, justifiant un arrêt de participation pour cause de soins et dûment justifié par un certificat médical du spécialiste traitant ou de l'hôpital, indiquant la nécessité d'interrompre la participation de l'enfant pour cause de soins médicaux, seul le 1er chèque sera encaissé.

Pour les enfants en « participation occasionnelle »

Les frais sont à régler à chaque participation au Club.

Signatures

Le

Prénom et nom de l'enfant

Signature des parents précédée de la mention « *Règlement lu et approuvé* »

Merci de parapher chaque page du règlement.